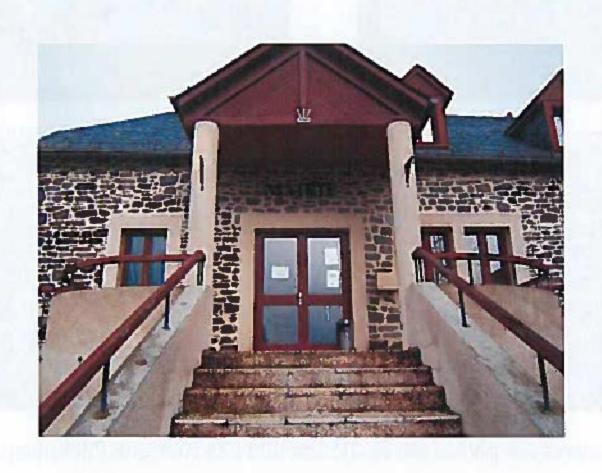
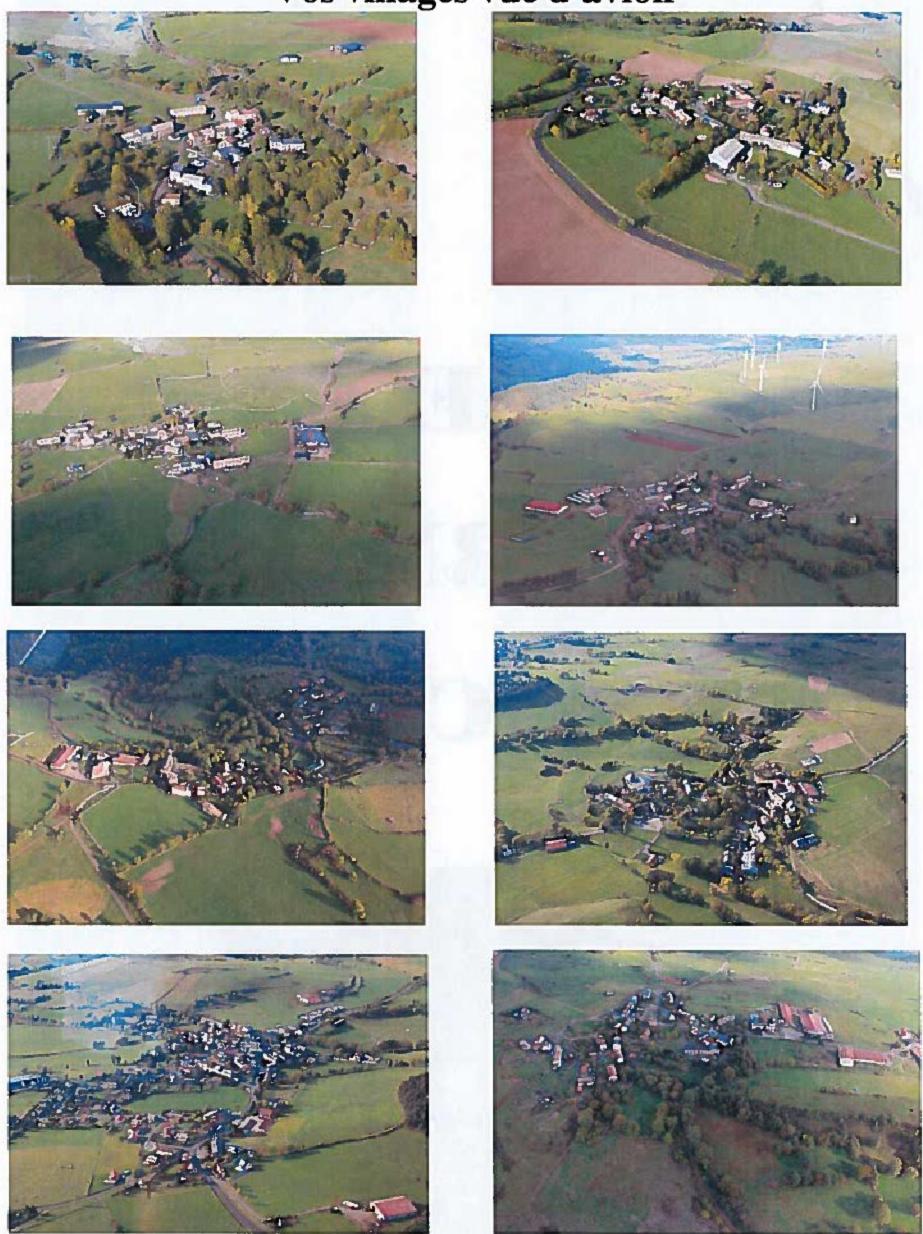


Janvier 2016

LE JOURNAL MUNICIPAL



Vos villages vue d'avion



Vous pourrez retrouver ces photos sur le site Internet à la rubrique Photothèque.

LE MOT DU MAIRE

Pour la deuxième année consécutive ce journal est créé pour vous informer de l'action de votre conseil municipal durant toute l'année 2015.

Vous trouverez à travers ces quelques pages le détail de tous les investissements effectués cette année. Les projets 2015 exposés dans le dernier journal municipal ne sont pas tous finalisés. En effet les restrictions budgétaires imposées par l'Etat nous ont contraints à une gestion plus modeste dans nos investissements. Cependant vous pourrez constater à la lecture des pages suivantes que des travaux importants sont en cours de finition.

Cette année 2015 a été perturbée par la gestion au quotidien des différents services. Ainsi suite au départ à la retraite d'un de nos salariés, l'arrêt maladie d'un autre et la non disponibilité du troisième, le déneigement a été assuré dans l'épisode neigeux que nous avons connu au mois de Février par des conseillers municipaux aidés de bénévoles. De plus nous avons enregistré le départ de notre cantinière pour raison personnelle.

Ces éléments ont conduit le conseil municipal à l'embauche de deux nouveaux salariés : Cyril BERTRAND pour remplacer Denis SABATIER et Perrine QUEILLE MORAND pour assurer la restauration scolaire.

La disparition en cette fin d'année de Gilbert MIGNE, adjoint, a créé au sein du conseil municipal une grande tristesse. La commune perd en lui un homme intègre honnête. Il avait développé un sens de la négociation hors du commun dans sa charge de responsable du personnel communal.

La composition du conseil municipal a donc été modifiée. Patrick BERTRAND a été élu au poste d'adjoint. Il aura en charge la gestion administrative de la voirie (dossier technique avant appel d'offre). Gilles ENGELVIN aura la gestion du personnel communal et des travaux (ne pas hésiter à le contacter pour les petits travaux à faire réaliser par le personnel communal).

Pour conclure, je vous souhaite à tous, en mon nom et au nom du conseil municipal, une année 2016 pleine de santé et de bonheur.

BUDGETS 2015

• Budget communal:

Les recettes pour 2015 s'élèvent à 801 792 €. Elles proviennent des dotations d'Etat, des impôts des Talizatois, des locations et des participations diverses pour 742 250 €. A cela s'ajoute le solde de l'année 2014 : 59 542 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 500 793 €.

Elles se composent principalement de :

- Les charges de personnel	230 463 €
- les charges à caractère général	162 050 €
- les charges de gestion courante	66 919 €
- et les charges financières	15 772 €

ce qui permet de dégager une somme de 300 999 € pour les investissements communaux.

• Budget de l'eau et de l'assainissement

Les recettes en 2015 s'élèvent à 108 329 €. Elles proviennent essentiellement de la vente d'eau et de la taxe d'assainissement pour 94 553 € à cela s'ajoute le solde de l'année 2014 : 13 796 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63 873 €.

Elles se composent principalement de :

- dépenses de gestion (électricité, achat de fournitures)	32 500 €
- taxes à l'Agence de l'eau	12 900 €
- frais de personnel	10 000 €
- et les charges financières	5 176 €

ce qui permet pour 2015 de dégager une somme de 44 456 € pour les investissements communaux.

Investissement 2015

Le principal investissement pour cette année est la réfection du village de Lissargues. Après son complément d'éclairage public, la totalité du réseau d'alimentation en eau et le collecteur d'eaux pluviales ont été réalisés. Les travaux de voirie sont en cours d'achèvement. Le montant de cet investissement est réparti sur deux budgets :

- la commune pour collecteur d'eaux et la voirie,
- le budget de l'eau pour les différentes adductions.

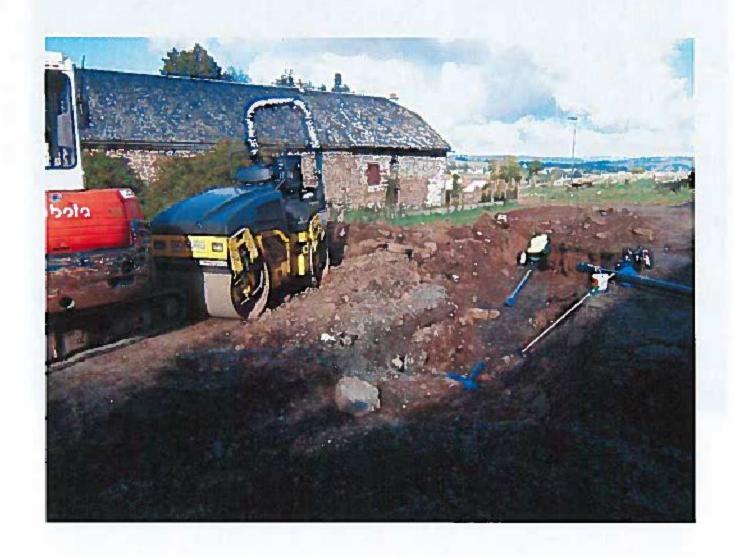
Le montant de cet investissement, après appel d'offres, s'élève à 185 770,82 HT

Reparti pour: • 51 466,70 HT pour l'adduction d'eau

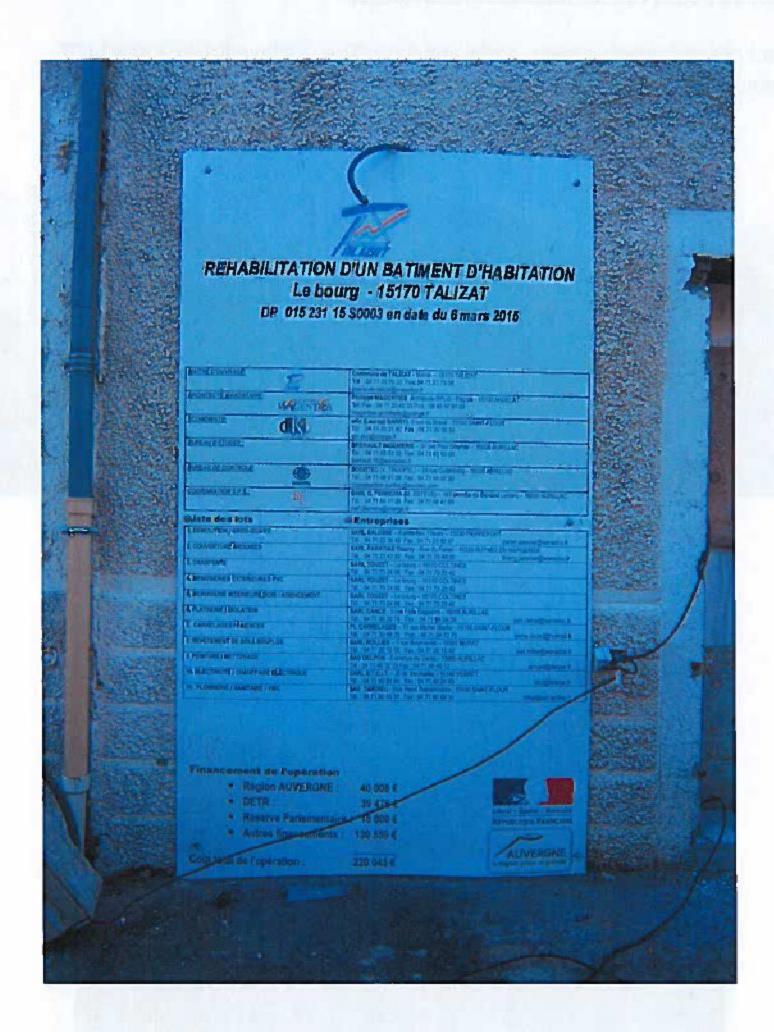
• 134 304,12 HT Budget communal







Le deuxième investissement important est la réhabilitation de la maison Prévot. Cette dernière sera désormais divisée en 4 logements locatifs de type F2. En effet la commune ne dispose pas de petits logements offerts à la location. Le logements (au rez-de-chaussée) sera aux normes pour les personnes à mobilité réduite et réservé en priorité aux personnes âgées ; les 3 autres seront destinés à des jeunes souhaitant résider sur notre commune. Ces logements seront conventionnés et permettront aux futurs locataires de prétendre à l'APL. Le tarif de location sera abordable. Voir coût de l'investissement sur tableau ci-dessous.



Les investissements divers :

- Eglise: Remplacement et pose des derniers vitraux: 8 275 €

- Cantine:

- Achat d'une armoire inox 1 586 €
- Achat d'un robot 890 €

- Ecole:

 Achat ordinateur portable 	420 €
- Achat volets roulants	3 512 €
- Réfection aire de jeux	5 546 €
- Plantation de la haie	864 €

- Bâtiment:

-Sol Salon de coiffure	2 600 €
- Aménagement salle de bain	
pour l'accessibilité des logements locatifs	5 691 €
- Pose d'un escalier derrière l'école	5 616 €

ECLAIRAGE PUBLIC

Après examen de la totalité des lampes qui assurent notre éclairage public, le Conseil Municipal a décidé de changer toutes les lampes énergivores de la commune. Cette décision est soutenue par une aide financière de 50 % du Syndicat d'Electrification du Cantal. Elle consiste à supprimer toutes les lampes dites au mercure qui sont fortes consommatrices en énergie et installées depuis bien des années.

Cette opération d'un montant de 60 000 euros consiste à changer tous les supports. De plus un comptage électrique sera installé dans chaque village.

Afin d'amortir au plus vite cet investissement et par souci d'économie, l'éclairage public sera éteint toutes les nuits entre minuit et cinq heures du matin sur l'ensemble des villages. Celui du bourg restera, comme actuellement, c'est-à-dire une lampe sur deux sont en service à ces heures-là.

Cet investissement voté par le Conseil dans cette fin d'année sera réalisé courant, 2016.



Lampe à supprimer



Lampe aux normes

Plan Local d'Urbanisme

Ce document choisi par la commune et approuvé par les services de l'Etat, conditionne pour les années à venir toute la politique d'urbanisme de notre collectivité. Il prend en compte la totalité du territoire communal pour le classer en différentes zones :

- zones naturelles
- · zones agricoles
- zones urbanisées (le bourg, les villages)
- zones à urbaniser (création de terrains constructibles)

Un règlement sera établi pour chacune de ces zones.

Le précédent PLU datant de 2005 avait certes classé des terrains constructibles, mais le manque de réserve foncière communale ainsi que le refus de vendre des propriétaires concernés ont contraint la municipalité dès 2013 à demander sa révision générale. Cette opération doit permettre le développement de notre commune avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Depuis 2 ans, une commission d'élus travaille avec un Cabinet d'Etudes et les services de l'Etat à l'élaboration de ce plan.

Le fruit de leur travail doit être soumis à la population. Il prend en compte toutes les nouvelles règles issues de la loi et du GRENELLE de l'environnement, ce qui va entraîner une réduction des surfaces constructibles.

Pour cela <u>une réunion publique est prévue à la Salle des Fêtes le lundi 25</u> janvier 2016 à 20 heures 00.

Venez nombreux l'urbanisme est un des éléments majeurs du développement communal. Une enquête publique clôturera la procédure.

PROJETS 2016

Hormis l'éclairage public dont les études sont terminées, la majorité des dossiers sont à l'étude et en phase de demande de subventions (Agence Adour Garonne, l'Etat, le Conseil Départemental). Ceux-ci sont essentiellement destinés à améliorer la qualité et le fonctionnement du réseau d'eau et d'assainissement :

- Changement de conduite sur RD 404
- Changement de la conduite principale à Auliac et Lissargues
- · Création du réseau d'assainissement « L'avenue »

Des travaux de voiries sur les villages de Vernières et Mallet seront également programmés. Le mode de traitement de la chaussée à l'intérieur du bourg, après les travaux d'électricité et d'eau, fait l'objet d'une étude du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Le résultat de cette étude devrait être présenté durant le 1^{er} Trimestre 2016.

- Mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'intérieur du bourg.
- •Le nouveau local de chasse sera réalisé dès l'accord définitif de la subvention demandée.
- •La création d'un observatoire à oiseaux au lac de Pierrefitte doit faire l'objet d'une concertation déjà engagée avec les services de l'Etat.

Site INTERNET

Le site internet sera mis en ligne au cours du 1^{er} trimestre 2016. Vous trouverez ci-dessous la page d'accueil.

Toutes les Associations ou les Professionnels de la Commune auront la possibilité de faire connaître leurs activités en prenant contact avec le secrétariat de la Mairie. N'hésitez pas à communiquer des photos (sur clé USB de préférence)



La vie scolaire

L'ouverture d'un demi-poste à la rentrée 2015 (attribué à Mme Céline LHOSTE) par l'Education Nationale a permis d'intégrer les Toutes Petites Sections.

L'effectif de l'école est de 65 enfants et 8 supplémentaires qui rentreront d'ici fin juin 2016 réparti en :

CM2: 7, CM1: 3, CE2: 13, CE1: 5, CP: 10, GS: 10, MS: 5, PS: 8, TPS: 12.

L'organisation des classes est :

Le matin: CM1-CM2 Mme Emmanuelle ARNAUD

CE2-CE1 Mme Céline LHOSTE CP-GS Mme Marie MARSAL

MS-PS-TPS Monsieur Michel ALRIQ

L'après-midi: CE2-CM1-CM2 Mme Emmanuelle ARNAUD

CP-CE1Madame Marie MARSAL

GS-MS-PS - TPS Monsieur Michel ALRIQ

Du fait de la présence d'un enseignant supplémentaire, la salle servant de réfectoire a retrouvé sa fonction de classe et la cantine a réintégré son local initial.

Le nombre d'enfants demi-pensionnaires étant en augmentation, quelques modifications ont dû être réalisées pour les accueillir (suppression d'un placard, achat d'une armoire inox et d'étagères,...)



Suite à la vérification annuelle des aires de jeux, l'entreprise SOCOTEC a émis un rapport avec une nonconformité du sol amortissant et des distances de sécurité entre les jeux.

La commune a choisi de regrouper les installations déjà existantes afin de limiter la surface de sol à aménager.

30 m³ de copeaux de bois agréés ont été déposés sur 160 m² et 20 cm de profondeur.

Ce parc de jeux respecte donc les normes de sécurité demandées.

La haie existante étant dangereuse pour les enfants (épines et toxicité des arbustes), le Directeur d'école a demandé son remplacement. Une nouvelle haie a été plantée avec la participation des enfants.





Le mur de soutènement du chemin d'accès situé derrière l'école menaçant de tomber, un escalier, reliant directement la passerelle à la route, a été posé.

Les TAP nécessitant le déplacement des enfants vers la Salle des Fêtes ou le presbytère, cette installation permet de transférer les enfants en toute sécurité en évitant de longer la Route Départementale.

A la demande des enseignants et pour le confort des enfants, il a été posé des volets roulants sur les 3 salles de classe du bâtiment de l'école primaire.



Les activités périscolaires

Au cours du 1^{er} semestre 2015, les enfants ont participé à différents ateliers (cuisine, couture, atelier photos et lecture de contes).

A partir du mois de mars, les TAP ont été majoritairement consacrés à la préparation du spectacle de fin d'année sur le thème du cirque. Afin d'inculquer aux enfants la magie du cirque, ils se sont rendus à une représentation de la Troupe Pinder à Clermont Ferrand le jeudi 28 mai 2015.

De plus, chaque semaine un groupe d'enfants participait à un atelier football encadré par l'école de Foot de Planèze Truyère.



Le spectacle a eu lieu le vendredi 26 juin devant un public comblé.

Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réalisation de celui-ci.

De septembre à octobre 2015, 3 ateliers étaient consacrés à la découverte du sport :

- Football
- Handball
- Pétanque.

De novembre à Noël, les enfants ont alterné entre :

- 2 Ateliers créatifs (activités manuelles, réalisation d'un calendrier de l'avent, de décorations de Noël, ...)
- 1Atelier relaxation (Eveil du corps....)
- 1 Atelier cuisine





Pour l'année scolaire 2014/15, le coût des activités périscolaires s'élève à 5 072 € (personnel communal, intervenants extérieurs et fournitures). La commune a perçu une aide de l'Etat de 50 € par enfant soit 3 300 €. Les communes de Ferrières St Mary et Rezentières ont versé une participation au prorata du nombre d'enfants résidant sur leur commune et participant aux TAP.

CCAS

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le 18 Octobre 2015. Environ 100 convives se sont retrouvés autour d'un repas servi par l'Auberge de la Planèze. Nous remercions Sophie et toute son équipe pour ce moment de gaîté. En parallèle, 54 colis ont été distribués aux couples et personnes seules qui n'ont pu participer à ce repas.

Dix personnes de notre commune, résidentes dans les maisons de retraite, n'ont pas été oubliées.

Pour 2016, les personnes âgées de 63 ans et plus seront invitées.

L bureau d'aide a décidé d'honorer tous les nouveaux arrivants et les habitants qui ont investi dans notre commune depuis ces 5 dernières années. Pour cela, une réception aura lieu en présence des élus et des corps constitués de notre commune à la salle des fêtes le Samedi 26 Mars.

Les personnes concernées recevront prochainement une invitation.

ETAT CIVIL 2015

Naissances

20/02/2015	Baptiste FAYON
22/04/2015	Luca TAILLAND
03/10/2015	Eloïse GRAVEJAT LEGUERRIER
15/12/2015	Brayan COMBELLE

<u>Mariages</u>

11/07/2015	Perrine QUEILLE et Fabien MORAND
22/08/2015	Carine TAILLAND et Cédric ESTIEU

Décès

19/02/2015	Bernard ROCHETTE
03/03/2015	Jean Louis BERINQUE
09/03/2015	Georges ANTHONY
20/03/2015	René CHAPOUL
11/05/2015	Jean DUPOIX
14/05/2015	Paul MAZET
05/06/2015	Hilaire CHEVREL
07/06/2015	Raymond AMAT
27/07/2015	Marie DESFONDS veuve GREZE
18/08/2015	Claude BETTEX
06/11/2015	Gilbert MIGNE
30/12/2015	Renée TROULIER veuve AMAT

MEMENTO

MAIRIE

Nouveaux Horaires d'ouverture au public

Lundi 8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15 Mardi 8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15

Mercredi 8h00 - 12h30

Jeudi 8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h15 Vendredi 8h00 - 12h30 / 14h00 - 16h45

TARIFS

Location de la salle des fêtes

HABITANTS DE LA COMMUNE :

- Du vendredi au lundi : 100 €

- 1/2 journée : 50 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

HABITANTS HORS COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE:

- Du vendredi au lundi : 200 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

LA CAUTION POUR TOUTES MANIFESTATIONS S'ELEVE A 120 €.

Changement de compteur d'eau gelé : 55 € TTC

Raccordement au réseau ou déplacement de compteur : 150 € TTC

Eau consommation 2015:

- Abonnement compteur : 30 €
- Conso Tranche 1 (0-150 m₃) 0.750 €
- Conso Tranche 2 (151-1500 m₃) 0.466 €
- Conso Tranche 3 (+ de 1501 m₃) 0.408 €